



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1221 - Voirie départementale -
Modernisation du réseau routier**

**RD 421 - Aménagement entre HOCHFELDEN et
SAVERNE - Subvention au Souvenir Français
pour la repose de la stèle du capitaine Rasson**

Rapport n° CP/2012/507

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'accorder une subvention de 755,87 € TTC à la Délégation Générale pour le Bas-Rhin du Souvenir Français pour la repose de la stèle du capitaine Teddy RASSON en bordure de la RD 421 à Steinbourg, dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 421 entre Saverne et Hochfelden.

L'opération « RD421 – Aménagement entre Saverne et Hochfelden » est inscrite dans le groupe des opérations prioritaires du Schéma Routier Départemental 2008-2020 approuvé par le Conseil Général le 10 décembre 2007.

Elle a pour objectif principal d'améliorer les caractéristiques de l'infrastructure au regard de la sécurité routière et consiste à réaliser les aménagements suivants :

- le traitement des accotements,
- l'aménagement des carrefours,
- le traitement des virages dangereux,
- l'aménagement des entrées d'agglomération.

A l'occasion de ces travaux routiers, les calvaires et stèles situées dans l'emprise routière ou à proximité immédiate de la route et qui constituent des obstacles dangereux en cas de sortie de route, sont déplacés pour sécuriser l'itinéraire.

A ce titre, la Délégation Générale pour le Bas-Rhin du Souvenir Français, consultée dans le cadre du projet en tant que gestionnaire de monuments commémoratifs, a proposé de déplacer la stèle du capitaine Teddy RASSON située initialement en bordure de chaussée, sur une emprise de l'ONF permettant de répondre aux exigences de sécurité des usagers et de garantir celle des personnes chargées de l'entretien de cette stèle.

Cette proposition a été approuvée par les services du Conseil Général et les opérations de dépose et repose de ce monument ont été intégrées au marché de travaux d'aménagement de la RD421.

La dépose de la stèle a été effectuée en 2011 dans le cadre des travaux routiers, mais sa repose n'a pu être réalisée pendant le chantier, car la convention entre l'ONF et la Délégation Générale pour le Bas-Rhin du Souvenir Français pour la mise à disposition du terrain n'était pas encore été signée. Or le marché de travaux sur cette section est aujourd'hui terminé.

C'est pourquoi, il a été proposé au Souvenir Français de réaliser cette prestation en lieu et place du Conseil Général.

Le devis des travaux établi à la demande du Souvenir Français s'établit à 1 600 € HT. Après négociation, le montant de la subvention qu'il est proposé de lui verser s'élève à 632 € HT soit 755,87 € TTC.

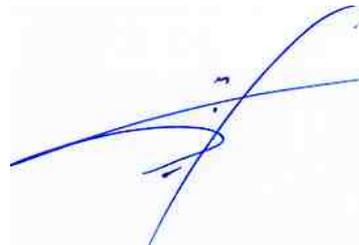
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35294	204-204142-621	100 000,00 €	70 386,36 €	756,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 755,87 € TTC à la Délégation Générale pour le Bas-Rhin du Souvenir Français pour la repose de la stèle du capitaine Teddy RASSON.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL